Les Cahiers Droit, Sciences & Technologies, revue adossée au réseau Droit Sciences & Techniques ([http://www.rdst.org](http://www.rdst.org/)) sont désormais publiés aux Presses universitaires de Provence et bientôt disponibles librement sur le site revues.org (<http://www.openedition.org/13300>)

Lancée en 2008, la revue a été conçue comme l’instrument d’une rencontre entre les chercheurs qui s’intéressent à la régulation des activités scientifiques et technologiques. Il y est question de droit, mais aussi d’éthique et de déontologie. La perspective juridique y croise les regards économiques, sociologiques ou politiques.

**Modalités de soumission**

Le prochain numéro est en préparation. Nous recevons vos propositions de publication soit par envoi postal soit par courrier électronique à l’adresse suivante :

Eve Truilhé-Marengo

CERIC, Faculté de Droit et de Science politique

3 Avenue Robert Schuman

13628 Aix-en-Provence CEDEX 1

cdstedition@gmail.com

Les articles sont soumis de façon anonyme pour avis à un ou deux spécialistes désignés par le comité éditorial.

Les articles soumis à la publication dans les Cahiers Droit Sciences & Technologies ne doivent pas dépasser les 55 000 signes espaces et notes compris. Ils doivent être dactylographiés en un interligne et demi, en Times New Roman 12, les notes infrapaginales étant formatées en un interligne simple, Times New Roman 10 et doivent être accompagnés d’un résumé de dix lignes maximum dans la langue de l’article soumis ainsi qu’en langue française et anglaise.

Directeur de publication  :

Eve Truilhé-Marengo, Chargée de recherche au CNRS, CERIC UMR 7318, Aix-Marseille Université

Secrétaire de rédaction :

Donia Landoulsi, Ingénieur d’études, CERIC UMR 7318, Aix-Marseille Université

Comité éditorial :

Florence Bellivier, *Professeur, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense*; Jean-René Binet, *Professeur, Université de Franche-Comté*; Marie-Anne Cohendet, *Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne* ; Sonia Desmoulin-Canselier, *Chargée de recherche au CNRS, UMR de droit comparé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne* ; Rafael Encinas de Munagorri, *Professeur, Université de Nantes*; Stéphanie Hennette-Vauchez, *Professeure, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense*; Stéphanie Lacour, *Chargée de recherche au CNRS, CECOJI, Université de Poitiers* ; Agnès Robin, *Maître de conférences, Université Montpellier 1*; Etienne Vergès, *Professeur, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2.*

Comité scientifique :

Christophe Alleaume, *Professeur, Université de Caen*; Edith Blary, *Professeur, Université de Lille I* ; Estelle Brosset, *Maître de conférences, Aix-Marseille Université*; Mathilde Boutonnet, *Maître de conférences, Chaire d’excellence CNRS, Aix-Marseille Université*; Charles Fortier, *Professeur, Université de Franche-Comté*; Vincent Gautrais, *Professeur titulaire, Université de Montréal, Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques*; Anne-Sophie Ginon, *Maître de conférences, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense* ; Nathalie Hervé-Fournereau, *Directrice de recherche au CNRS, IODE, Université de Rennes 1* ; Lara Khoury, *Professeur, McGill University*; Antoine Latreille, *Professeur, Université de Paris-Sud*; Sophie Lavallée, *Professeure, Université Laval, Québec*; Olivier Leclerc, *Chargé de recherche au CNRS, CERCRID (UMR 5137), Université de Lyon, Université Jean Monnet, Saint-Étienne*; Laurent Neyret, *Professeur,*[*Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*](http://www.uvsq.fr/la-recherche/m-neyret-laurent-23132.kjsp?RH=ACTUALITE&RF=ANNUAIRE) ; Sandrine Maljean-Dubois, *Directrice de recherche au CNRS, CERIC UMR 7318, Aix-Marseille Université* ; Christine Noiville, *Directrice de recherche au CNRS, UMR8056, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*; Antoinette Rouvroy, *Chercheur qualifié FRS-FNRS, Université de Namur* ; Marta Torre Schaub, *Chargée de recherche au CNRS, UMR 8533, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*; Marcello Dias Varella, *Professeur, UniceuB Brasilia*